



**SYNDICAT MIXTE DU
PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS-FOREZ**

**Procès-verbal du Comité syndical
Formation « Grand cycle de l'eau du bassin versant de la Dore »
Séance du 26 mars 2025**

Date, lieu, heure de la séance : le 26 mars 2025, à Saint Gervais-sous-Meymont, à 14h30.

Date d'envoi de la convocation : le 19 mars 2025.

DEBUT DE LA SEANCE : 14h30

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du Procès-verbal du Comité syndical de la formation GCE du 29 janvier 2025
- 2) Information du Président de la formation « Grand cycle de l'Eau sur le bassin versant de la Dore » sur les conventions
- 3) Budget autonome primitif 2025 « Grand cycle eau Dore »

Points divers



TENUE DE REGISTRE
SYNDICAT MIXTE DU
PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS-FOREZ

Procès-verbal du Comité syndical
Formation « Grand cycle de l'eau du bassin versant de la Dore »
Séance du 26 mars 2025

Présidence : M. Eric DUBOURGNOUX
Secrétaire de séance : M. Jean-Louis DERBIAS

Présents ou représentés : 9 sur 12

Etaient présents (22 voix) :

Délégués des EPCI : MM. Thomas BARNERIAS (CCTDM), Jean-Claude BONNEBOUCHE (CAPV), Jean-Louis DERBIAS (CCEDA), David DEROSSIS (CCTDM), Maurice DESCHAMPS (CCBC), Eric DUBOURGNOUX (CCALF), Daniel SALLES (CCBC).

Ont donné pouvoir (3 voix) :

Délégués des EPCI : M. Jean-Luc BORIE (CAPV) à M. Jean-Claude BONNEBOUCHE (CAPV), M. Thierry TISSERAND (CCEDA) à M. Daniel SALLES (CCBC).

Absents ou excusés :

Délégués des EPCI : MM. Michel CHAUX (CCPU), Jean-Hervé PEURIERE (CCPU), Jean SAVINEL (CCALF).

Assistaient à la réunion :

M. Dominique VERGNAUD, Directeur, Mme Caroline MIROWSKI, Responsable du pôle administration générale et logistique, Mme Delphine GIRAULT, Responsable du pôle grand cycle de l'eau du bassin versant de la Dore, MM. Sébastien BRET, et Sylvain SAXER, Chargés de mission CT Dore.

Répartition des 32 voix au sein du Comité syndical :

Délégués CC Ambert Livradois-Forez (CCALF) : 10 voix (2 représentants disposant chacun de 5 voix).
Délégués CC Thiers Dore et Montagne (CCTDM) : 10 voix (2 représentants disposant chacun de 5 voix).
Délégués CC Billom Communauté (CCBC) : 4 voix (2 représentants disposant chacun de 2 voix).
Délégués CC Entre Dore et Allier (CCEDA) : 4 voix (2 représentants disposant chacun de 2 voix).
Délégués CA du Puy-en-Velay (CAPV) : 2 voix (2 représentants disposant chacun de 1 voix).
Délégués CC Pays d'Urfé (CCPU) : 2 voix (2 représentants disposant chacun de 1 voix).

En séance : 25 voix



**SYNDICAT MIXTE DU
PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS-FOREZ**

**Procès-verbal du Comité syndical
Formation « Grand cycle de l'eau du bassin versant de la Dore »
Séance du 26 mars 2025**

1 - Approbation du Procès-verbal du Comité syndical de la formation GCE du 29 janvier 2025

**Le COMITE SYNDICAL,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- approuve le procès-verbal du comité syndical de la formation GCE du 29 janvier 2025.

2 - Information du Président de la formation « Grand cycle de l'Eau sur le bassin versant de la Dore » sur les conventions

En application des dispositions de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, Eric DUBOURGNOUX, Président de la formation « Grand cycle de l'eau sur le bassin versant de la Dore », rend compte des conventions qu'il a signées après délibération.

21/01/2025 Convention de travaux de recul de résineux en bord de cours d'eau entre Monsieur Philippe CHOSSIERE et le syndicat mixte du Parc

27/02/2025 Convention de partenariat 2025 ente le COS du Parc naturel régional Livradois-Forez et le syndicat mixte du Parc formation GCE

La formation « Grand cycle de l'eau sur le bassin versant de la Dore » prend acte de la communication de ces informations.

3 - Délibération n°25-156 / Budget autonome 2025 « Grand cycle eau Dore »

Eric DUBOURGNOUX, Président de la formation « Grand cycle de l'eau sur le bassin versant de la Dore » rappelle que, le budget autonome « Grand cycle eau Dore » est rattaché au comptable assignataire du syndicat mixte du Parc, à savoir le comptable public de Thiers. Ce budget est géré en TTC et utilise l'instruction budgétaire et comptable M57 depuis le 1^{er} janvier 2023.

Le montant du budget autonome 2025 s'élève à 1 219 484,75 € en **section de fonctionnement** (contre 1 117 044,53 € en 2024) et à 517 393,11 € en **section d'investissement** (contre 728 636,44 € en 2024). Ces montants correspondent au budget primitif autonome 2025 stricto sensu, comprenant uniquement les actions nouvelles, donc sans tenir compte des crédits de l'exercice précédent à réinscrire.

Le montant des actions 2021, 2022, 2023 et 2024 à réinscrire s'élève à 761 733,85 € (en sections de fonctionnement et d'investissement).

Le montant total du projet de budget autonome primitif 2025 avec les actions à réinscrire s'élève donc à 2 498 611,71 € (contre 3 188 029,46 € en 2024).

Conformément à la délibération du 29 janvier 2025 de la formation « Grand cycle de l'eau sur le bassin versant de la Dore » prenant acte du débat d'orientation budgétaire 2025, il est proposé l'adoption du budget autonome 2025 à partir des éléments d'informations suivants.



TENUE DE REGISTRE
SYNDICAT MIXTE DU
PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS-FOREZ

Procès-verbal du Comité syndical
Formation « Grand cycle de l'eau du bassin versant de la Dore »
Séance du 26 mars 2025

I. Structure du budget autonome « Grand cycle eau Dore » pour 2024

La structure du budget autonome se décline en plusieurs sections, en fonctionnement et en investissement :

- Section I : structure
- Section II : exploitation sur cours d'eau en régie
- Section III : exploitation sur cours d'eau externalisée

1. Section I : structure

Les recettes et dépenses de la section I correspondent aux actions mutualisées par les EPCI à l'échelle du bassin versant de la Dore.

1.1 Les recettes

a- En fonctionnement :

- ***Les participations financières des EPCI :***

Les statuts du syndicat mixte du Parc Livradois-Forez prévoient dans leur article 19.2.2 une contribution financière statutaire des membres ayant transféré leurs compétences « GEMAPI » et/ou « hors GEMAPI ».

Pour la communauté d'agglomération Loire-Forez, cette contribution financière est formalisée par voie de convention.

Le montant des participations financières des EPCI est calculé en tenant compte du poids de 3 critères :

- part du nombre d'habitant de l'EPCI au sein du bassin versant de la Dore (population totale INSEE au 1^{er} janvier 2025) : pour 80% du montant de la contribution financière ;
- part de la surface de l'EPCI au sein du bassin versant de Dore : pour 10% du montant de la contribution financière ;
- part du linéaire de cours d'eau de l'EPCI au sein du bassin versant de Dore : pour 10% du montant de la contribution financière.

**SYNDICAT MIXTE DU
PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS-FOREZ****Procès-verbal du Comité syndical
Formation « Grand cycle de l'eau du bassin versant de la Dore »
Séance du 26 mars 2025**

La répartition des participations financières des EPCI est ainsi répartie comme suit :

EPCI	Clé de répartition 2025*	Pour rappel Contribution financière 2024	Contribution financière 2025*
Thiers Dore et montagne	50.79 %	93 360,32 €	170 620,70 €**
Ambert Livradois-Forez	36.18 %	70 414,24 €	86 600,27 €
Billom communauté	3.06 %	5 591,11 €	7 324,40 €
Entre Dore et Allier	7.64 %	13 996,54 €	18 287,07 €
CA Loire-Forez	1.27 %	2 345,27 €	3 039,87 €
Pays d'Urfé	0.13 %	225,15 €	311,17 €
CA Puy en Velay	0.93 %	1 688,59 €	2 226,04 €
Total	100 %	187 621,22 €	288 409,52 €

*Remarque : les montants sont calculés sur la base des données INSEE de population totale en vigueur au 1^{er} janvier 2025.

** La contribution statutaire de Thiers Dore et Montagne tient compte de sa participation au financement du poste de coordinateur de proximité.

o **Les autres recettes :**

A ces participations financières des EPCI s'ajoutent d'autres recettes couvertes par des subventions publiques spécifiques, à savoir :

- des subventions de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (AELB) pour le financement de l'animation du Contrat territorial Dore et la réalisation d'actions de sensibilisation et de communication - pour un montant de 218 000 € ;
- des subventions du Département du Puy-de-Dôme, pour le financement de l'animation du Contrat territorial Dore, d'actions de sensibilisation et de communication - pour un montant prévisionnel de 28 500 € ;
- des subventions de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour le financement d'actions de sensibilisation dans le cadre du Contrat Vert et Bleu (CVB) du « Parc Livradois-Forez - bassin versant de la Dore » - pour un montant prévisionnel de 10 000 €,
- la quote-part des subventions d'investissement perçues - pour un montant prévisionnel de 1 610,48 €.

Les subventions sont inscrites au budget à hauteur de 100% des montants demandés auprès des financeurs, même si la totalité de ces subventions ne sera pas versé au syndicat mixte sur l'exercice budgétaire 2025.

Les recettes des actions à réinscrire s'élèvent à 63 245,73 €.

Au total, les recettes de fonctionnement pour l'année 2025 s'élèvent à 609 765,73 €, (contre 445 331,70 € en 2024).

b- En investissement :

Les recettes d'investissement de 2025 proviennent :

- de l'amortissement des dépenses réalisées depuis 2019 pour un montant prévisionnel de 4 425,49 € ;
- du FCTVA pour un montant prévisionnel de 835,48 € ;
- d'un virement de la section de fonctionnement pour un montant prévisionnel de 14 009,51 €.

Au total, les recettes d'investissement pour l'année 2025 s'élèvent à 19 270,48 € (contre 16 610,48 € en 2024).



TENUE DE REGISTRE

SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS-FOREZ

Procès-verbal du Comité syndical Formation « Grand cycle de l'eau du bassin versant de la Dore » Séance du 26 mars 2025

1.2 Les dépenses

a- En fonctionnement :

Il convient de distinguer :

- les dépenses de fonctionnement de la structure « Grand cycle de l'eau »,
- les dépenses pour le programme d'actions à l'échelle du bassin versant de la Dore.

Les dépenses de fonctionnement de la structure « stricto sensu » sont constituées essentiellement par la masse salariale, à laquelle s'ajoutent les charges courantes habituelles (assurances, fournitures, consommables, prestations de maintenance...) : ces dépenses d'un montant de 433 510,49 € constituent 79,32 % des dépenses de structure (contre 249 794,41 € en 2024).

Les dépenses relatives à la masse salariale représentent en 2025 un montant de 344 450 €. Les emplois présentés au titre des dépenses du budget de la structure comprennent :

- o 3 emplois permanents dédiés à l'animation du Contrat territorial Dore,
- o 2 emplois permanents de techniciens en charge de l'organisation des travaux et de la coordination des chantiers – remarque : les dépenses relatives à ces 2 postes étaient jusqu'alors inscrits en section II, mais au regard des missions exercées (coordination sur l'ensemble du bassin versant, accompagnement des EPCI et/ou des communes...), il convient de les affecter en section I ;
- o 1 coordinatrice GEMAPI de proximité sur des thématiques spécifiques sur le secteur de Thiers Dore et Montagne,
- o 1 emploi de secrétariat du Contrat territorial de la Dore,
- o 1 emploi à hauteur de 0,20 ETP pour l'encadrement de l'équipe du pôle « Grand cycle de l'eau sur le bassin versant de la Dore » et la coordination du programme d'actions.

Les autres dépenses prévisionnelles de fonctionnement pour l'année 2025 sont les suivantes :

- o le portage administratif du contrat, pour un montant de 60 750 € comprenant principalement les dépenses (hors rémunération) liées au personnel (formation, déplacements, œuvres sociales notamment) ainsi que le remboursement au budget principal du syndicat mixte du Parc des charges à caractère général (eau, électricité, chauffage, carburant, assurances, téléphonie notamment) ;
↳ ce remboursement s'inscrit dans le cadre d'une convention de mise à disposition de moyens signée entre le Président de la formation « Grand cycle de l'eau » et le Président du syndicat mixte du Parc.
- o les frais de fonctionnement du pôle « Grand cycle de l'eau », pour un montant de 28 310,49 € comprennent des dépenses de fournitures, d'acquisition de petit matériel et d'équipements, des cotisations diverses et des dotations aux amortissements.
- o un virement à la section d'investissement pour un montant de 14 009,51 €.

Les dépenses de fonctionnement pour le programme d'actions, sont les suivantes :

- o actions nouvelles : elles correspondent à des actions de sensibilisation et de communication mutualisées avec le Contrat Vert et Bleu « Parc Livradois-Forez - bassin versant de la Dore » signé avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes, et la mise en place du suivi des actions du contrat territorial soit un montant total de 99 000 € (contre 92 000 € en 2024).
- o actions à réinscrire : elles correspondent aux actions prévues sur plusieurs années ou qui n'ont pas pu être mises en œuvre ou finalisées en 2024. Les crédits sont annulés en fin d'exercice 2024 et réinscrits au budget autonome primitif 2025. Le montant des actions à réinscrire s'élève à 63 245,73 € (contre 91 600 € en 2024).

Au total, les dépenses de fonctionnement de la section I pour l'année 2025 s'élèvent à 609 765,73 € (contre 445 331,70 € en 2024).

**SYNDICAT MIXTE DU
PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS-FOREZ****Procès-verbal du Comité syndical
Formation « Grand cycle de l'eau du bassin versant de la Dore »
Séance du 26 mars 2025****b- En investissement :**

Les dépenses prévisionnelles d'investissement pour l'année 2025 s'élèvent à 19 270,48 € (contre 16 610,48 € en 2024). Le niveau d'investissement reste modeste, dans la mesure où la section I du budget concerne avant tout des dépenses de fonctionnement, d'animation du Contrat territorial et la reprise des subventions perçues.

Ces dépenses se limitent au renouvellement du matériel informatique, à l'acquisition de logiciels spécifiques et de petit matériel de terrain.

2. Sections II et III : Exploitation sur cours d'eau

Les recettes et dépenses des sections II et III du budget correspondent aux actions localisées mises en œuvre dans le cadre de la programmation annuelle du Contrat territorial Dore.

- La section II concerne exclusivement les actions mises en œuvre par « l'équipe rivière » (soit 4 agents) avec des travaux réalisés en régie.
- La section III concerne les prestations externalisées (études et travaux).

Ces deux sections sont exclusivement rattachées à la section d'investissement. En fin d'année, une opération comptable permettra de rattacher les dépenses et les recettes de fonctionnement de l'équipe rivière à la section d'investissement.

2.1 Les recettes**a- En fonctionnement :****o Les participations financières des EPCI**

Pour l'année 2025, les recettes des actions réalisées (en régie ou par des prestations externalisées) concerneront les EPCI suivants :

- Thiers Dore et Montagne pour un montant de 106 185,67 € ;
- Ambert Livradois-Forez pour un montant de 44 302,10 € ;
- Billom Communauté pour un montant de 3 318,46 € ;
- Entre Dore et Allier pour un montant de 8 285,30 € ;
- CA Loire-Forez pour un montant de 1 377,27 € ;
- Pays d'Urfé pour un montant de 140,98 € ;
- CA Puy en Velay pour un montant de 6 368,55 €.

Ces recettes sont calculées sur la base du reste à charge des subventions prévisionnelles attendues (voir ci-dessus) et de la prise en charge du financement de la TVA. Elles intègrent également le besoin en financement de la dotation aux amortissements pour les travaux réalisés.

La participation des EPCI intégrée en section de fonctionnement permettra de couvrir les dépenses de la section d'investissement.

o Les autres recettes :

A ces participations financières des EPCI s'ajoutent d'autres recettes couvertes par des subventions publiques spécifiques, de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (AELB), du FEDER, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (au titre du Contrat Vert et Bleu) et du Département du Puy-de-Dôme pour :

- le financement des salaires et charges de l'équipe travaux en régie ;
- la réalisation de prestations externalisées pour des études et des travaux spécifiques
- l'acquisition de matériel pour la restauration des cours d'eau.



TENUE DE REGISTRE
SYNDICAT MIXTE DU
PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS-FOREZ

Procès-verbal du Comité syndical
Formation « Grand cycle de l'eau du bassin versant de la Dore »
Séance du 26 mars 2025

Le montant des subventions attendues pour l'année 2025 s'élève à 177 344 € pour la section II (contre 215 724 € en 2024) et à 7 000 € pour la section III (comme en 2024), soit un montant total de 184 344 €.

Les subventions sont inscrites au budget à hauteur de 100% des montants demandés auprès des financeurs, même si la totalité de ces subventions ne sera pas versé au syndicat mixte sur l'exercice budgétaire 2025.

A ces recettes, s'ajoutent plusieurs opérations d'ordre:

- en section II, une opération permet de rattacher des recettes de fonctionnement à la section d'investissement pour un montant de 161 000 €, et des restes à réaliser prévisionnel pour les actions 2023 et 2024 sont inscrits pour un montant de 24 372 € ;
- en section III, il n'y a pas d'opération d'ordre.

Enfin, les recettes issues de la quote-part des subventions d'investissement perçues sont également intégrées pour un montant de 91 099,77 € en section II et un montant de 42 170,65 € en section III, soit un montant total de 133 270,42 €.

Les actions à réinscrire qui correspondent aux actions prévues sur plusieurs années ou qui n'ont pas pu être mises en œuvre ou finalisées en 2021, 2022, 2023 et 2024 ; les recettes sont annulées en fin d'exercice 2024 et réinscrits au budget autonome primitif 2025 pour un montant de 41 181,65 € en section III.

Au total, les recettes de fonctionnement pour la section II et III pour l'année 2025 s'élèvent à 714 146,40 € (contre 763 312,83 € en 2024), dont 509 461,97 € pour la section II et 165 502,78 € pour la section III (dont 41 181,65 € d'actions à réinscrire).

b- En investissement :

Les recettes d'investissement de 2025 pour les sections II et III proviennent

- de l'opération de transfert des travaux réalisés par l'équipe en régie pour un montant prévisionnel de 161 000 € (section II),
- du FCTVA pour un montant prévisionnel de 3 741,43 € (sections II et III) ;
- le virement de la section de fonctionnement pour un montant de 39 529,77 € ;
- de l'amortissement pour un montant prévisionnel de 241 716,77 € (sections II et III) ;
- de la vente d'un véhicule pour un montant prévisionnel de 5 000 € (section II).

Des subventions publiques spécifiques aux opérations d'investissement sont également prévues au regard des dépenses externalisées sur programme (section III uniquement) :

- 29 459,17 € de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne ;
- 11 783,67 € du FEDER ;
- 5 891,83 € du Département du Puy-de-Dôme.

Les actions à réinscrire qui correspondent aux actions prévues sur plusieurs années ou qui n'ont pas pu être mises en œuvre ou finalisées en 2021, 2022 et 2023 ; les recettes sont annulées en fin d'exercice 2024 et réinscrits au budget autonome primitif 2025 pour un montant de 185 760 € en section II et de 482 267,35 € en section III ;

Il n'y a pas de virement de la section de fonctionnement.

Au total, les recettes d'investissement pour la section II et III pour l'année 2025 s'élèvent à 1 155 429,10 € (contre 1 894 204,80 € en 2024), dont 307 146,27 € pour la section II (dont 185 760 € d'actions à réinscrire) et 848 282,83 € pour la section III (dont 657 306,47 € d'actions à réinscrire).

**SYNDICAT MIXTE DU
PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS-FOREZ****Procès-verbal du Comité syndical
Formation « Grand cycle de l'eau du bassin versant de la Dore »
Séance du 26 mars 2025****2.2 Les dépenses****a- En fonctionnement :**

Il convient de distinguer :

- les dépenses de fonctionnement de « l'équipe rivière » identifiées dans la section II,
- les dépenses externalisées pour le programme d'actions, identifiées dans la section III.

Les dépenses de fonctionnement de « l'équipe rivière » (section II) sont constituées essentiellement par la masse salariale, à laquelle s'ajoutent les charges courantes habituelles (assurances, fournitures, consommables, prestations de maintenance...) ; ces dépenses d'un montant de 348 461,97 € constituent 100 % des dépenses de fonctionnement de la section II (contre 427 217,16 € en 2024)

Les dépenses de masse salariale comprennent 4 emplois permanents dédiés à la réalisation des travaux en régie (les 2 emplois de techniciens rivières en charge de la coordination de l'ensemble des travaux étant inscrits en section I). Ces dépenses représentent un montant prévisionnel de 157 000 €.

Les charges courantes représentent un montant de 36 900 €. Il s'agit de dépenses (hors rémunération) liées au personnel (formation, déplacements, œuvres sociales notamment), à l'acquisition de matériel spécifique, ainsi qu'au remboursement au budget principal du syndicat mixte du Parc des charges à caractère général (eau, électricité, chauffage, carburant, assurances, téléphonie notamment).

Ce remboursement s'inscrit également dans la convention de mise à disposition de moyens signée entre le Président de la formation « Grand cycle de l'eau » et le Président du syndicat mixte du Parc.

Les frais divers de fonctionnement s'élèvent à 154 561,97 € et correspondent pour l'essentiel aux dotations aux amortissements pour un montant 139 561,97 €, à la location de matériel et de bâtiment ou à l'acquisition de matériel (équipement de protection individuelle ou divers petits matériels de terrain).

L'opération d'ordre concerne l'opération de transfert des travaux réalisés par l'équipe en régie pour un montant de 161 000 €.

Les dépenses de fonctionnement pour le programme d'actions (section III uniquement), comprennent :

- les actions nouvelles avec des prestations externalisées pour la réalisation d'actions pour l'amélioration de la connaissance des débits des cours d'eau en tension et l'achat de matériel spécifique, pour un montant de 10 000 €,
- l'amortissement des dépenses d'investissement faites depuis 2020, pour un montant de 102 154,80 €,
- un virement à la section d'investissement pour un montant de 39 529,77 €,
- les actions à réinscrire qui correspondent aux actions prévues sur plusieurs années ou qui n'ont pas pu être mises en œuvre ou finalisées en 2021, 2022, 2023 et 2024 ; les crédits sont annulés en fin d'exercice 2024 et réinscrits au budget autonome primitif 2025 pour un montant de 41 181,65 €.

Au total, les dépenses de fonctionnement pour la section II et III pour l'année 2025 s'élèvent à 714 146,40 € (contre 831 882,48 € en 2024) dont 509 461,97 € pour la section II et 204 684,43 € pour la section III (dont 41 181,65 € d'actions à réinscrire).

b- En investissement :

En section II, les dépenses d'investissement « stricto-sensu » correspondent à de l'acquisition de matériel nécessaire au fonctionnement général de l'équipe tel que l'achat de mobilier, de petit



TENUE DE REGISTRE

SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS-FOREZ

Procès-verbal du Comité syndical Formation « Grand cycle de l'eau du bassin versant de la Dore » Séance du 26 mars 2025

matériel de terrain, de plants, d'un véhicule adapté et la reprise de subvention, pour montant de 146 146,27 €

L'ensemble des dépenses réalisées pour les travaux en régie (salaires et charges, petit matériel notamment) sera rattaché en fin d'exercice à la section d'investissement, pour un montant prévisionnel de 161 000 €.

Les actions à réinscrire qui correspondent aux actions prévues sur plusieurs années ou qui n'ont pas pu être mises en œuvre ou finalisées en 2021, 2022, 2023 et 2024 ; les crédits sont annulés en fin d'exercice 2024 et réinscrits au budget autonome primitif 2025 pour un montant de 185 760 € (hors Restes à Réaliser).

En section III, les dépenses d'investissement comprennent :

- des travaux externalisés pour la réalisation d'actions spécifiques, pour un montant de 100 639,77 € ;
- des dépenses pour l'achat de matériel, pour un montant de 48 165,94 € ;
- la reprise des subventions perçues est également intégrée pour un montant de 42 170,65 € ;
- les actions à réinscrire qui correspondent aux actions prévues sur plusieurs années ou qui n'ont pas pu être mises en œuvre ou finalisées en 2021, 2022, 2023 et 2024 ; les crédits sont annulés en fin d'exercice 2024 et réinscrits au budget autonome primitif 2025 pour un montant de 657 306,47 € (hors Restes à Réaliser).

Au total, les dépenses d'investissement pour les sections II et III pour l'année 2025 s'élèvent à 1 155 429,10 € (contre 1 894 204,80 € en 2024), dont 307 146,27 € pour la section II et 848 282,83 € pour la section III (dont 657 306,47 € d'actions à réinscrire).

Le budget ne tient pas compte des résultats du compte financier unique 2024, qui seront affectés dans le cadre d'un budget supplémentaire.

II. Le programme d'actions

- a- Les actions nouvelles** - les principales actions mises en œuvre par l'équipe travaux en 2025 sont les suivantes :

Territoire du Contrat territorial Dore : Section I

- Programme de sensibilisation à la trame verte et bleue
- Communication et valorisation du CT Dore
- Mise en place du suivi des actions et bilan

Le montant total des dépenses s'élève à 99 000 €, soit un reste à charge pour les EPCI de 32 000 €.

CC Ambert Livradois-Forez :

- Restaurations liées au piétinement des berges - actions structurantes.
- Restauration de la ripisylve et enlèvement des embâcles - actions structurantes.

Le montant total du reste à charge pour la CC Ambert Livradois-Forez s'élève à :

- Section II : 19 101,62 €
dont 17 533,62 € de participation à l'amortissement des dépenses d'investissement
- Section III : 25 200,47 €
dont 21 702,27 € de participation à l'amortissement des dépenses d'investissement

CC Thiers Dore Montagne :

- Restaurations liées au piétinement des berges (actions structurantes).
- Restauration de la ripisylve et enlèvement des embâcles - actions structurantes.

**SYNDICAT MIXTE DU
PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS-FOREZ****Procès-verbal du Comité syndical
Formation « Grand cycle de l'eau du bassin versant de la Dore »
Séance du 26 mars 2025**

Le montant total du reste à charge pour la CC Thiers Dore Montagne s'élève à :

- Section II : 27 909,95 €
dont 24 613,95 € de participation à l'amortissement des dépenses d'investissement
- Section III : 78 275,72 €
dont 30 465,95 € de participation à l'amortissement des dépenses d'investissement

CC Billom communauté :

Le montant concerne uniquement la participation à l'amortissement des dépenses d'investissement :

- Section II : 1 482,94 €
- Section III : 1 835,51 €

CC Entre dore et Allier :

Le montant concerne uniquement la participation à l'amortissement des dépenses d'investissement :

- Section II : 3 702,51 €
- Section III : 4 582,79 €

Communauté d'agglomération Loire-Forez :

Le montant concerne uniquement la participation à l'amortissement des dépenses d'investissement :

- Section II : 615,47 €
- Section III : 761,80 €

Pays d'Urfé :

Le montant concerne uniquement la participation à l'amortissement des dépenses d'investissement :

- Section II : 63,00 €
- Section III : 77,98 €

CA du Puy en Velay :

- Restauration de la ripisylve et enlèvement des embâcles - actions structurantes.

Le montant total du reste à charge pour la CA du Puy en Velay s'élève à :

- Section II : 2 770,70 €
dont 450,70 € de participation à l'amortissement des dépenses d'investissement
- Section III : 3 597,85 €
dont 557,85 € de participation à l'amortissement des dépenses d'investissement

b- Les actions à réinscrire :

Il s'agit des actions prévues qui n'ont pas pu être mises en œuvre ou finalisés en 2024. Les crédits sont annulés en fin d'exercice 2024 et réinscrits au budget autonome primitif 2025.

➤ **En section de fonctionnement :**

Territoire du Contrat territorial Dore : Section I

- Programme de sensibilisation à la trame verte et bleue.
- Mise en place du suivi des actions et bilan.

Le montant total des dépenses réinscrites s'élève à : 63 245,73 €.

Actions localisées : Section III

- Etude de suivi pour la restauration des zones humides (suivi floristique / faunistique et hydrologique).
- Amélioration de la connaissance des débits des cours d'eau en tension.
- Travaux d'entretien de la ripisylve pour prévention des inondations (CCALF, TDM).

Le montant total des dépenses réinscrites s'élève à : 41 181,65 €.



TENUE DE REGISTRE
SYNDICAT MIXTE DU
PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS-FOREZ

Procès-verbal du Comité syndical
Formation « Grand cycle de l'eau du bassin versant de la Dore »
Séance du 26 mars 2025

➤ **En section d'investissement :**

Actions localisées : Section II

- Restaurations liées au piétinement des berges - actions structurantes (Lilion).
- Restaurations liées au piétinement des berges - actions complémentaires (Cros – Couzon - Espinasse).
- Renaturation de cours d'eau – actions structurantes (Miodet – Vauziron)
- Restauration de la ripisylve et enlèvement des embâcles - actions structurantes (Durolle et Lilion).
- Restauration de la ripisylve et enlèvement des embâcles - actions complémentaires (Cros – Credogne – Couzon – Espinasse – Dore Arlanc).
- Recul de résineux - actions complémentaires (Couzon – Affluent du Berny – Carcasse – Bethonnat – Puy Besson – Esecure - Favatelles).
- Travaux de reconnexion du lit majeur (Dore aval).
- Restauration des zones humides (Dolore et Saint Alyre).

Le montant total des dépenses réinscrites s'élève à : 185 760 €.

Actions localisées : Section III

- Restaurations liées au piétinement des berges - actions structurantes et complémentaires.
- Restauration de la ripisylve et enlèvement des embâcles - actions structurantes et complémentaires.
- Restauration morphologique (ancien plan d'eau des peupliers sur la Dore).
- Renaturation de cours d'eau - actions structurantes.
- Etude pour réhabilitation de cours d'eau (faisabilité restauration Durolle/Cizolles secteur Moutier-Dore).
- Recul de résineux - actions structurantes et complémentaires.
- Travaux d'opportunité de recul de résineux.
- Etude de faisabilité pour la restauration du site Gravière Gras et des annexes alluviales.
- Etude suppression enrochements sur la Dore (site "Aval Dorat").
- Amélioration de la franchissabilité de la Durolle (1 site) Travaux effacement.
- Travaux de reconnexion du lit majeur (différents sites).
- Restauration des zones humides.
- Etude de suivi pour la restauration des zones humides (suivi floristique / faunistique et hydrologique).
- Action de préservation/conservation d'espèces

Le montant total des dépenses réinscrites s'élève à : 657 306,47 €.

III- Synthèse du budget autonome prévisionnel « Grand cycle Eau Dore » pour l'année 2025



TENUE DE REGISTRE
SYNDICAT MIXTE DU
PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS-FOREZ

Procès-verbal du Comité syndical
Formation « Grand cycle de l'eau du bassin versant de la Dore »
Séance du 26 mars 2025

DEPENSES	Montant BP 2024	Montant BP 2025	RECETTES	Montant BP 2024	Montant BP 2025
I - Structure			I - Structure		
Section de Fonctionnement	353 731,70 €	546 520,00 €	Participations financières des EPCI	167 621,22 €	288 409,52 €
Animation générale et portage administratif	238 800,00 €	405 200,00 €	Thiers Dore Montagne	93 360,32 €	170 620,70 €
Etudes / Prestations	92 000,00 €	99 000,00 €	Ambert Livradois Forez	70 414,24 €	86 600,27 €
Frais divers de fonctionnement de la cellule	10 994,41 €	28 310,49 €	Billom Communauté	5 591,11 €	7 324,40 €
Virement à la section d'investissement	11 937,29 €	14 009,51 €	Entre Dore et Allier	13 996,54 €	18 287,07 €
Section d'Investissement	16 610,48 €	19 270,48 €	CA Loire-Foréz	2 345,27 €	3 039,87 €
Dépenses générales	16 610,48 €	19 270,48 €	Pays d'Urfé	225,15 €	311,17 €
			CA Puy en Velay	1 688,59 €	2 226,04 €
			Autres recettes (AELB, FEDER, FCTVA,...)	182 720,96 €	277 350,96 €
Total dépenses de la structure	370 342,18 €	565 790,48 €	Total recettes de la structure	370 342,18 €	565 790,48 €
II - Equipe rivière			II - Equipe rivière		
Section de Fonctionnement	616 097,16 €	509 461,97 €	Participations financières des EPCI	179 593,24 €	55 646,20 €
Dépenses propres l'équipe en régie	303 939,89 €	193 900,00 €	Thiers Dore Montagne	119 691,86 €	27 909,95 €
Frais divers de fonctionnement	123 277,17 €	154 561,97 €	Ambert Livradois Forez	49 281,40 €	19 101,62 €
Transfert dépenses travaux en régie en investissement	188 880,00 €	161 000,00 €	Billom Communauté	3 760,12 €	1 482,94 €
Virement à la section d'investissement	0,00 €	0,00 €	Entre Dore et Allier	5 867,86 €	3 702,51 €
Section d'Investissement	287 277,16 €	307 146,27 €	CA Loire-Foréz	1 005,36 €	615,47 €
Matériel	108 397,16 €	146 146,27 €	Pays d'Urfé	9,28 €	63,00 €
Transfert dépenses travaux en régie	188 880,00 €	161 000,00 €	CA Puy en Velay	77,34 €	2 770,70 €
			Subventions (AELB, FEDER, REGION, CD 63, CD 43)	215 724,00 €	177 344,00 €
Total dépenses exploitation sur cours d'eau	913 374,32 €	816 608,24 €	Autres recettes (opérations ordre, FCTVA,...)	517 757,09 €	583 615,04 €
III - Exploitation sur cours d'eau			Total recettes exploitation sur cours d'eau	913 374,33 €	816 608,24 €
Section de Fonctionnement	147 215,67 €	163 502,78 €	III - Exploitation sur cours d'eau		
Etudes et travaux externalisés sur cours d'eau	15 600,00 €	10 000,00 €	Participations financières des EPCI	109 346,88 €	114 332,13 €
Dotation aux amortissements	71 189,92 €	102 154,90 €	Thiers Dore Montagne	63 554,20 €	78 275,72 €
Virement à la section d'investissement	60 426,75 €	39 529,77 €	Ambert Livradois Forez	11 164,11 €	25 200,47 €
Réserve	0,00 €	11 818,21 €	Billom Communauté	930,49 €	1 835,51 €
Section d'Investissement	414 748,80 €	190 976,36 €	Entre Dore et Allier	32 698,08 €	4 582,79 €
Etudes et travaux externalisés sur cours d'eau	382 880,00 €	100 639,77 €	CA Loire-Foréz	0,00 €	761,80 €
Reprise de subvention / réserve	31 868,80 €	90 336,59 €	Pays d'Urfé	0,00 €	77,98 €
			CA Puy en Velay	0,00 €	3 597,85 €
Total dépenses exploitation sur cours d'eau	561 964,47 €	354 479,14 €	Subventions (AELB, FEDER, REGION, CD 63, CD 43)	279 367,18 €	54 134,67 €
			Autres recettes (opérations ordre, FCTVA,...)	174 250,42 €	185 012,34 €
TOTAL DEPENSES	1 845 680,87 €	1 736 877,86 €	Total recettes exploitation sur cours d'eau	561 964,48 €	354 479,14 €
			TOTAL RECETTES	1 845 680,99 €	1 736 877,86 €
Actions 2021 -2022 -2023 et 2024 à réinscrire					
Section I	91 600,00 €	63 245,73 €	Section I	91 600,00 €	63 245,73 €
Section III	1 250 748,49 €	698 488,12 €	Section III	1 250 748,49 €	698 488,12 €
TOTAL DEPENSES à réinscrire	1 342 348,49 €	761 733,85 €	TOTAL RECETTES à réinscrire	1 342 348,49 €	761 733,85 €



TENUE DE REGISTRE
SYNDICAT MIXTE DU
PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS-FOREZ

Procès-verbal du Comité syndical
Formation « Grand cycle de l'eau du bassin versant de la Dore »
Séance du 26 mars 2025

IV- Synthèse des participations financières des EPCI pour l'année 2025 – Sections I, II et III

Synthèse des participations financières des EPCI Section I, II et III	Montant BP 2024	Montant BP 2025
Thiers Dore Montagne	276 806,37 €	276 806,37 €
Ambert Livradois Forez	130 859,75 €	130 902,37 €
Billom Communauté	10 281,72 €	10 642,86 €
Entre Dore et Allier	52 562,48 €	26 572,37 €
CA Loire-Forez	3 350,65 €	4 417,13 €
Pays d'Urfé	234,43 €	452,15 €
CA Puy en Velay	1 765,93 €	8 594,59 €
TOTAL EPCI	475 861,33 €	458 387,85 €

Le COMITE SYNDICAL,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- adopte le budget autonome 2025 « Grand cycle eau Dore » tel que présenté ci-dessus.

Mode du scrutin : règle de la majorité absolue des suffrages exprimés des membres présents ou représentés.

Transmis en Préfecture au titre du contrôle de légalité le : 07 avril 2025.

Points divers

Présentation du bilan du CT Dore et du nouvel Accord de Territoire.

Présentation des modifications des statuts du Parc.

Eric DUBOURGNOUX annonce la date du prochain comité syndical de la formation GCE qui se tiendra le jeudi 19 juin 2025, à 12h30, à la Maison du Parc, à Saint-Gervais-sous-Meymont.

FIN DE LA SEANCE : 16h30

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS :

Délibération n°25-156 Budget autonome 2025 « Grand cycle eau Dore » approuvée

Le Président,

Le secrétaire de séance,

Eric DUBOURGNOUX

Jean-Louis DERBIAS

